



Acte n° 2023D040 Délibération portant modification du tableau des effectifs

Le 06 octobre 2023, à 20h00, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre, Routhe Jean-Paul, Ducros Alexandre, Jean Louis CORTESE

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Denis MARTY)

Le secrétariat a été assuré par : Fatima SELAM

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant le départ à la retraite d'un agent sur le grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2023,

Considérant le besoin en personnel sur le pôle administratif,

Tableau des effectifs de la maire de Monestiés au 06/10/2023

Filières Emploi et/ou Grade	Emploi budgétaire	Effectivement pourvu	
		Titulaire TC/TNC	Non titulaire TC/TNC
Administrative			
- Attaché	1	-	1TC
- Rédacteur	2	-	
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1 TC	
- Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	1	1 TC	
- Adjoint administratif	1	1 TC	
Technique			
- Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	1 TC	
- Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl.	2	2 TC	
- Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	1	1 TNC 30h	
- Adjoint technique	3	1 TC, 1TNC 30h, 1TNC 26h30	
	1	-	
Social			
- Agent spécialisé ppal 2 ^{ème} cl. Ecoles maternelles	1	1 TC	